

AFFICHE DE PROCEDURE D'ASSISTANCE PEDAGOGIQUE A DOMICILE

Connaissance d'une situation de maladie ou d'accident entraînant une absence de plusieurs semaines ou absences chroniques

Enfant hospitalisé

Enfant au domicile

CLOCHEVILLE : Liaison dès son admission avec les enseignants exerçant au CHU :
M. Gilles ROGER
M. Hervé RICHARD
tél. 02 47 47 82 51
classe.chu@gmail.com

AUTRE HOPITAL :
Transmission de l'information au service médical de la Direction académique ou au SAPAD

RETOUR AU DOMICILE

OU

RETOUR DANS L'ETABLISSEMENT

ETAPES

1. Le chef d'établissement recherche des enseignants volontaires (de la classe et/ou de l'établissement)
2. Il remplit, si possible avec la famille, le formulaire de demande d'APAD
3. Il transmet les éléments et les justificatifs aux coordonnateurs du dispositif

COORDONNATEURS DU DISPOSITIF :

MISE EN PLACE :

Mme Frédérique BODIU
Coordonnatrice départementale
ADPEP 37
6, allée Alcuin 37200 TOURS
02 47 20 67 47
sapad37@ac-orleans-tours.fr

Docteur Elisabeth LARY
Responsable départementale
DIRECTION ACADEMIQUE
267 rue Giraudeau
37000 Tours
02 47 60 77 83

- Poser rapidement une date de PAI et associer le sapad pour l'élaboration du projet.
- Transmettre, régulièrement, les cours, devoirs et évaluations (importance du CC en 3^{ème})
- S'assurer de la mise à jour du cartable électronique, et veiller à l'utilisation de la plateforme MOODLE si celle-ci est mise en place par la coordinatrice.
- Missionner un des membres de l'équipe pédagogique (professeur principal ou autre) qui s'assure des transmissions de cours auprès de l'élève et du suivi du projet.
- Intégrer les résultats des évaluations de l'APAD dans le bulletin scolaire.
- Prévoir le retour et **informer le SAPAD** de l'évolution de la situation.